



DEC 3

Réf N° DEC3/XIII/21/505

Affaire suivie par : Fabienne BOOTHER

Tél : 04.76.74.70.09

Mél : fabienne.boother@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

ARRETE

N° DEC3/XIII/21/505 du 1^{er} décembre 2021

Concernant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, au titre de la session 2022, pour l'académie de Grenoble.

- Vu la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84.16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'État ;
- Vu le décret n°85.899 du 21 août 1985 modifié relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel relevant du Ministère de l'Éducation Nationale ;
- Vu le décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique ;
- Vu le décret n°2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique ;
- Vu l'arrêté du 5 octobre 2005 portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académies en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère de l'éducation nationale ;
- Vu l'arrêté du 25 août 2011 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2014 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe supérieure et au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu l'arrêté du 11 août 2021, autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Article 1 : Le jury chargé d'examiner les candidats à l'examen de sélection professionnelle pour l'avancement au grade de secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur de l'académie de Grenoble est constitué comme suit pour la session 2022 :

Mme	VEBER Véronique	Rectorat - Grenoble AAHC	Présidente de jury
M.	BERNASCONI Christophe	Lycée Hôtelier Savoie Léman - Thonon les Bains Personnel de direction	Vice-Président de jury
M.	ARONICA Frédéric	DSDEN - Grenoble APAE	Membre de jury de réserve
Mme	AUCLAIR-MOHAMADOU Fabienne	Lycée Charles Poncet - Cluses AAE	Membre de jury de réserve
Mme	BLIN Lisa	Rectorat - Grenoble AAE	Membre de jury
M.	BRUNETIERE Antony	Lycée du Dauphiné - Romans AAE	Membre de jury de réserve
M.	CHABAS Vincent	CROUS - Grenoble APAE	Membre de jury
M.	CHAPELLAT Yves	Lycée Amblard - Valence PERDIR	Membre de jury
Mme	CHARERAS Christelle	DSDEN - Valence APAE	Membre de jury
M.	DUFAUR Jean-Luc	Rectorat - Grenoble DDS -	Membre de jury
Mme	DUDA Aurélie	Collège G. Anthonioz de Gaulle - Cluses AAE	Membre de jury

Mme	GONCALVES Rachel	USMB - Chambéry AAE	Membre de jury
M.	HALUS Yvan	EREA - Mirantin - Albertville Personnel de direction	Membre de jury
Mme	JHUBOO Catherine	CIO - Voiron PSYEN	Membre de jury de réserve
M.	LEVY Jean-Claude	Lycée Marie Reynoard - Villard-Bonnot DDS	Membre de jury de réserve
M.	M'BAH ILAMOKO Paul	Lycée Ferdinand Buisson - Voiron AAE	Membre de jury
Mme	NERRIERE Nathalie	UGA - Saint-Martin-d'Hères APAE	Membre de jury
Mme	WAZNE Laurence	UGA - Saint-Martin-d'Hères ASI	Membre de jury de réserve

Article 2 : Le jury d'admissibilité se réunira au Tremble, à Gières, le mardi 8 février 2022.

Article 3 : Le jury d'admission se réunira au Tremble, à Gières, le mardi 1^{er} mars 2022.

Article 4 : La secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

La rectrice de l'académie

Hélène Insel



